CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2023



GAEC des 2 Ponts de Massérac

LAURÉAT DU TERRITOIRE Marais de Vilaine - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE:

Fauche prioritaire

LOCALISATION

Région Pays de la Loire – Loire-Atlantique (44) Territoire Marais de Vilaine – Massérac (44)



Section : Plaine et piémont

humide

Catégorie : Fauche prioritaire



PROJET

Au GAEC des 2 Ponts, Julie et Jean-Marc RIOT élèvent 60 vaches laitières en AB dans la vallée Don, intégrée au territoire des Marais de Vilaine.

C'est une jeune exploitation d'une surface totale de 130ha, dont 40% sont des prairies naturelles humides de fond de vallée, régulièrement inondées en hiver par les crues de la rivière du Don. Bien que le contexte naturel et le caractère sensible de ces prairies limitent les périodes d'exploitation de ces prairies, Julie et Jean-Marc y prêtent une attention très particulière et cherchent à les valoriser au maximum pour l'alimentation de leur troupeau et l'autonomie alimentaire de leur ferme.

Pour y parvenir, ils assurent une gestion qui repose sur l'équilibre entre les prélèvements et la productivité naturelle des prairies : une fauche de fin de printemps afin nourrir les animaux à forts besoins (vaches en lactation) et du pâturage tournant, sur 4 paddocks délimités par des clôtures mobiles.

La parcelle candidate est par ailleurs, située dans le périmètre du site Natura 2000 Marais de Vilaine. Constituée d'une mosaïque de structures herbacées plus ou moins hautes, elle recèle une riche microfaune (araignées et insectes) qui attirent une myriade d'oiseaux dès le début du printemps. Située en bordure de rivière, ses berges sont également fréquentées par la Loutre d'Europe.

La très grande diversité floristique de cette prairie (> 50 espèces) garantie une excellente productivité ainsi qu'un fourrage appétent et nutritif pour les animaux. Des atouts qui offrent de la souplesse économique à l'exploitation.

Enfin, composante esthétique d'un contexte de fond de vallée verdoyant où serpente une large rivière, cette prairie joue un rôle paysager majeur depuis le sommet du Rocher du Vau (Avessac) situé à moins d'un kilomètre.



Eaux & Vilaine - EPTB Vilaine et Syndicat Chère Don Isac





PARTENAIRES:

Mairie de Massérac



Agence de l'eau Loire-Bretagne

JURY:







CONTACTS:

Eaux & Vilaine : Anne LE NORMAND anne.lenormand@eaux-et-vilaine.bzh 06 71 45 26 04



eaux&

Syndicat Chère Don Isac : Vincent MARTIN vincent.martin@cheredonisac.fr 06 63 52 41 59



LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Intérêt de ces éleveurs pour adopter des modalités de gestion qui intègrent et respectent les caractéristiques naturelles de la parcelle
- Très grande diversité floristique: plusieurs communautés végétales cohabitent avec des précocités, des arômes et des valeurs nutritives différentes ce qui permet un fourrage de qualité
- Confort des animaux assuré grâce aux différentes infrastructures agro-écologiques sur la parcelle : haies en bordure, rivière et chemin bien entretenu menant au bâtiment d'élevage
- Valeur paysagère importante: depuis le Rocher du Vau d'Avessac le point de vue sur la vallée au début du printemps est particulièrement exceptionnel.



L'organisateur principal du concours dans le territoire des Marais de Vilaine

Départements de Loire-Atlantique, du Morbihan et d'Ille et Vilaine en régions Bretagne et Pays de la Loire

Eaux & Vilaine (Syndicat mixte EPTB)

En tant qu'Opérateur Natura 2000, nous saisissons l'événement du Concours Général Agricole pour mettre en valeur le rôle déterminant de certains éleveurs d'herbivores dans la conservation des fonctions écologiques des prairies humides dont la préservation d'espèces protégées.

Pour l'édition de 2022-2023, nous avons choisi le secteur de la vallée du Don, sur les communes de Guéméné Penfao (44), Avessac (44) et Massérac (44) pour les qualités humaines et la qualité des pratiques de plusieurs éleveurs d'herbivores, candidats au Concours.

Intégrés au réseau de sites européens "Natura 2000", les Marais de Vilaine s'étendent sur près de 10 000 ha, dans la plaine alluviale de la Vilaine et de ses affluents, sur les départements de l'Ille et Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique.

La préservation de la diversité des zones humides (prairies, landes, tourbières, boisements alluviaux) et des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés de marais) est un enjeu majeur pour la richesse des marais. En effet, ces milieux sont indispensables pour de multiples espèces animales et végétales dont certaines sont menacées de disparition en Europe comme la loutre, des chauves-souris, des libellules, des poissons migrateurs.

Au total c'est 5 470 ha de prairies qui sont identifiés dans ces marais et gérées par près de 400 agriculteurs.

La multitude d'espèces végétales que l'on peut y observer en fait leur grande richesse. Leur gestion extensive par fauche et pâturage est défendue par le Comité de Pilotage du site Natura 2000 en proposant notamment des Mesures Agroenvironnementales spécifiques aux agriculteurs.





